

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 32 (1903) |
| Heft: | 14 |
| Rubrik: | La Société fribourgeoise d'éducation à Broc : le 9 juillet 1903 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXII^e ANNÉE

N^o 14.

15 JUILLET

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne. — Rabais pour les annonces répétées

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg**,
Directeur de l'École normale, Hauteville-Posieux.

Pour les annonces, écrire à *MM. Bondallas et Wicht, instituteurs, à Fribourg*, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à *l'Imprimerie-Librairie catholique, Grand'Rue, 13, Fribourg*.

SOMMAIRE : *La Société fribourgeoise d'Education à Broc. — Encore la soustraction par compensation avec les débutants. — Correspondances. — Intérêts de la Société. — Avis officiels.*

La Société fribourgeoise d'éducation à Broc

LE 9 JUILLET 1903

Bonne et belle à tous égards, cette journée du 9 juillet.

De l'avis unanime des participants, la réussite a été complète.

Le train spécial du matin était bondé ; les routes étaient couvertes de breaks complètement remplis et de piétons pressés d'arriver : c'est dire que l'assistance a été particulièrement nombreuse.

Cela se comprend. La Gruyère est une séductrice dont on sait les charmes, et l'on était sûr aussi que Broc ferait bien les choses. Du reste, le beau temps a été, ou s'est cru du moins, invité à la fête.

Vers les neuf heures, le cortège habituel s'organise sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Une demi-heure durant, il se déroule alerte, au bruit sourd du canon et aux clairs accords des cuivres, le long des rues coquettement pavées. A un moment donné, le coup d'œil est tout à fait pittoresque, dans ce cadre

ravissant de montagnes, sur les vastes constructions de la fabrique Cailler, puis, plus loin, sur la chère chapelle des Marches, sur les méandres de la Sarine et le vieux Gruyères.

Et l'on arrive, on arrive encore.

L'église paroissiale, pourtant si spacieuse, est trop petite pour contenir toute la foule qui l'envahit.

A l'autel, M. Limat, chapelain de Gruyères, chante l'office, assisté par MM. les Curés de Botterens et de La Tour de Trême.

A la tribune, la distinguée Société de chant du corps enseignant de la Gruyère exécute avec talent le *Requiem* pour quatre voix mixtes et orgue, en *do* mineur, de Jos. Gruber, op. 114. C'est une œuvre empoignante, d'une émotion intense, surtout si elle a des interprètes aux voix riches et exercées comme il y en a tant parmi nos collègues gruyériens du chœur mixte. Délicieux aussi le *Libera me* de Chérion, maître de chapelle de la Madeleine, à Paris. La direction a été ce qu'on devait attendre du maestro si sympathique et si habile qu'est M. le prof. Bosson, de Bulle.

Le R. P. Laurent, que tous nos lecteurs connaissent bien, prononce après l'Evangile une pieuse allocution sur le thème suivant :

La Société d'Education de notre cher canton de Fribourg, s'inspirant de cette sublime pensée de l'immortalité de l'âme, adresse en ce moment solennel ses prières au Ciel pour les anciens membres qui ont quitté cette vallée de larmes et qui ont paru devant Dieu. Cette cérémonie du culte s'impose : par le besoin que nous avons de nous souvenir de ceux que nous avons aimés pendant qu'ils étaient sur la terre ; par le besoin que nous éprouvons d'adresser des supplications à la Divinité en faveur de ces chers défunt ; par le besoin que nous éprouvons encore de nous rappeler les conseils qu'ils nous ont donnés et les vertus dont ils ont montré l'exemple.

Après avoir développé les trois pensées fondamentales de cette touchante allocution, l'orateur termine par ces paroles :

Eclairés par la foi sur le sort des anciens membres de la Société d'éducation, nous voulons les soulager par nos prières, par nos bonnes œuvres, par l'auguste sacrifice de la Messe, si salutaire pour ceux qui auraient encore une phase de purification à traverser. O Anges célestes, avec la rapidité de vos ailes, descendez au fond du purgatoire et dites à ces anciens instituteurs et institutrices, qui ont travaillé avec tant de dévouement à l'éducation de l'enfance, dites-leur que nous nous souvenons d'eux. Puissent nos prières retomber sur ces âmes comme une rosée rafraîchissante ! Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel !

Les cérémonies religieuses terminées, on passe à la *fête des enfants*. Devant la foule attentive, les élèves des écoles exécutent un chœur patriotique, avec accompagnement de piano. Ensuite une élève adresse à M. le Directeur de l'Instruction publique un compliment d'une exquise délicatesse et lui offre un magnifique bouquet.

M. Python, président du Conseil d'Etat, répond en ces termes :

Je vous remercie de votre beau bouquet, de votre gentil compliment et de votre beau chant. Si nous nous occupons de vous, si nous désirons vous voir acquérir des connaissances, ce n'est pas seulement pour obéir à notre devoir mais aussi pour céder à un sentiment de notre cœur. Oui, chers enfants, nous vous aimons tous, et nous ferons tous nos efforts pour vous préparer un avenir heureux, afin que vous soyez la consolation de vos parents, l'honneur de votre famille, une couronne pour votre commune et pour le pays.

Merci, mes chers enfants. (Applaudissements.)

La Société de chant de Broc, renforcée des instituteurs de la Gruyère, termine cette charmante cérémonie par l'exécution du *Cantique suisse*, avec accompagnement de fanfare.

Arrive l'heure du travail. Il est onze heures. La séance officielle est ouverte par le magnifique *Super flumina* de Gounod, exécuté par la Société de chant du corps enseignant de la Gruyère, avec accompagnement de piano et violons.

En sa qualité de président d'honneur de la fête, M. le préfet Ody prend la parole pour adresser la bienvenue aux membres de l'assemblée :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue en pays de Gruyère; je suis heureux de le faire au nom du corps enseignant de ce district et de sa Société de chant.

Mon salut va d'abord à M. le Président du haut Conseil d'Etat, aux magistrats cantonaux et de district, aux professeurs de l'Université qui ont bien voulu nous honorer de leur présence, au Recteur et aux professeurs du Collège, à tous ceux qui s'occupent de l'enseignement dans nos écoles secondaires et régionales, à tous les instituteurs et à toutes les institutrices du canton, et tout spécialement au corps enseignant de la Singine qui, pour la première fois, je le crois, assiste aussi nombreux à la réunion de notre Société fribourgeoise d'éducation.

Mon salut va aux amis du dehors, aux représentants du Valais et à ceux de la Société catholique des instituteurs de la Suisse allemande. Mon salut va à tous les amis de notre Société qui ont bien voulu venir à Broc.

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au nom de cette localité de Broc qui, hier encore petit village à peine sorti des ruines de l'incendie, voit une industrie se développer chez elle d'une manière vraiment prodigieuse, et devient rapidement un centre important et populeux.

Avec quelle chaleur de sentiment, avec quel cœur, avec quelle joie la population de Broc vous reçoit, les décorations prodigieuses en votre honneur l'attestent suffisamment. La population de Broc, par ce qu'elle a fait, a montré qu'elle était digne de vous recevoir. (Bravos.)

Nous sommes ici, pour me servir d'une expression de l'école primaire, en face d'une grande leçon de choses.

Voici Gruyères, avec sa ceinture de remparts, avec son vieux

éastel haut perché ; Gruyères, le souvenir, Gruyères, la tradition, Gruyères, avec ses siècles de chevalerie et son passé glorieux. Quel passé !

Voici un coin bien choisi dans notre cher pays, avec ses grasses prairies, avec ses pâturages échelonnés sur les flancs de nos monts. C'est l'agriculture, c'est l'élevage du bétail, c'est l'élément stable du pays, c'est ce qui en fait la richesse, avec nos progrès modernes.

C'est le passé, c'est le présent, et voici l'avenir.

A notre droite, là-bas, c'est l'industrie, c'est le travail de l'atelier. Voilà 1800 chevaux de force arrachés à la Jigne. Mille ouvriers viennent de se jeter dans un village jusqu'ici paisible et qui ignorait même jusqu'où pouvaient aller les développements de notre industrie moderne.

Oui, voilà une grande leçon de choses ; voilà réunis le passé, le présent et l'avenir ! Hier, aujourd'hui, demain !

Mais, Messieurs, toutes ces transformations ne se font pas sans certains heurts. Elles n'ont lieu qu'en heurtant parfois les anciennes coutumes et les vieilles traditions. Le cas s'est peut-être présenté ici. Cependant, la population s'est vite ressaisie et accommodée à ces progrès. Elle a su se pourvoir de tout ce qu'il fallait pour faire face à l'avenir.

Il a fallu en premier lieu l'indispensable instruction et surtout l'éducation.

Vous ne l'avez pas oblié non plus, vous qui avez un nom si bien choisi : *Société fribourgeoise d'éducation*.

L'instruction, c'est le *droit* de l'homme vis-à-vis de la société ; *l'éducation*, c'est le *devoir* de l'homme envers la société.

On oublie trop le devoir de nos jours, en certains pays, pour ne se souvenir que des droits. De là le socialisme.

On a oublié de garder l'équilibre entre les deux plateaux de la balance. Vous l'avez vu dans une occasion récente, en Allemagne, où les dernières élections au Reichstag ont montré une poussée formidable du socialisme. Vous l'avez vu en France, ce beau pays de France qui est aujourd'hui saisi à la gorge par les éléments de gauche. On s'y attaque à l'enseignement religieux dans l'école : on y oublie le *devoir* ; on ne veut plus que le *droit*.

L'école est la clef de voûte, l'axe de l'avenir.

Vous avez compris cela aussi et c'est pourquoi votre Société pédagogique s'est formée ; c'est pourquoi elle s'est réunie aujourd'hui.

Vous allez vous occuper des déshérités, des anormaux : je vous en félicite. Vous avez tenu à montrer que, dans notre pays de liberté véritable, de réelle égalité, de bonne fraternité, il fallait donner à chacun, autant que possible, la culture de l'esprit, la culture du cœur et la culture de la volonté.

Ah ! la volonté, voilà la grande chose aujourd'hui, dans le grand domaine de l'instruction et de l'éducation. Quand on a puissance sur les volontés et que ces volontés sont dirigées vers le bien, on est sûr d'avoir pour l'avenir un élément de vitalité sociale et morale, un élément de sécurité.

Mesdames et Messieurs, on dit qu'il n'y a plus de caractères. On exagère peut-être, mais il y a du vrai dans cette assertion. Le caractère est devenu comme un objet de musée, comme une vieille cuirasse. On étudie, mais on ne réfléchit pas assez. Vienne le moment de vouloir, on se lasse, on se contente de suivre son petit chemin.

Par l'instruction, on communique le don de chercher, le don d'étudier, le don de réfléchir, le don de juger. Puis quand il faut *vouloir*, alors on s'arrête épuisé. La conclusion ? On constate un certain arrêt dans le progrès social et moral. Autre conclusion : on est trop vite content ; on a peur de fouiller trop profondément dans les questions, de faire trop d'efforts. De là encore ces demi-savants qui sortent des écoles, des universités, ces hommes qui n'ont rien voulu approfondir et se contentent du travail de leur imagination.

N'est-ce pas là peut-être un peu notre défaut national fribourgeois ? Nous avons peu d'enthousiasme, plus de surface que de volonté.

Il appartient à l'école de former la volonté, de la sortir de sa gangue pour en faire de l'or brillant. C'est là le rôle de l'instituteur et de tous ceux qui s'occupent d'éducation.

Messieurs, un champ nouveau s'ouvre devant vous pour l'enseignement populaire. La Confédération est arrivée à fournir aux cantons des subventions pour les écoles primaires. Grâce à quels efforts, vous le savez. C'est spécialement à la fermeté et à la notion bien exacte de l'avenir qu'ont eues nos magistrats à Berne que nous devons de pouvoir saluer sans appréhension cette mesure d'équitable libéralité. Vous savez tous quel hommage est dû, à ce propos, à M. le Directeur de l'Instruction publique du canton de Fribourg. (*Applaudissements.*)

Messieurs, quand la neige a disparu, quand l'enfant est devenu terre arable, il faut bêcher, il faut fouiller le sol, il faut semer, il faut planter, greffer, travailler sans relâche, il faut donner l'exemple bon sans lequel on ne peut rien obtenir dans ce domaine. Il ne faut pas reculer devant les difficultés : la difficulté dans le devoir donne la joie de vaincre. Faisons comme l'alpiniste qui lutte contre le rocher pour gagner le sommet. (*Bravos.*)

Mesdames et Messieurs, que cette journée soit bonne et fructueuse. Qu'elle vous encourage à travailler de plus en plus à faire, des enfants qui vous sont confiés, des hommes, des chrétiens, des Fribourgeois respectés et des Suisses patriotes. Que cette journée procure à chacun une nouvelle énergie dans l'accomplissement de sa tâche toujours grande, si elle est souvent ingrate.

Je vous souhaite à tous joie, plaisir et profit

Notre journée a été commencée par la prière ; nous arrivons au travail. Le travail et la prière font les hommes grands ; ils font qu'on va avec confiance vers l'avenir.

A tous la bienvenue !

A tous une bonne journée ! (*Longs applaudissements.*)

M. l'inspecteur Oberson, président de la Société pour cette année, remercie M. le préfet Ody de son excellent discours. Les applaudissements chaleureux qui l'ont souligné prouvent que l'orateur a bien interprété les sentiments de tous.

Comme nous sommes en retard dans notre séance, M. Oberson prie les orateurs de bien vouloir se borner le plus possible.

Avant de passer à la discussion des conclusions du rapport, il donne lecture des lettres et télégrammes reçus des amis de notre Société :

MM. Théraulaz, conseiller d'Etat ; Brandt de Trémeur ; abbé Torche, directeur ; Gapagny, inspecteur ; Bossel, professeur à

Echallens ; abbé Snell, à Genève ; Perriard, inspecteur ; Dr Alex, curé de Bulle ; Dr Daniels, prof ; Dr Vermot, supérieur du Séminaire ; Dr Singy, à Rome ; Monnin, inst. secondaire, etc.

Le télégramme que voici a été envoyé à Rome :

*Son Eminence Cardinal Rampolla,
Rome.*

Assemblée annuelle Société fribourgeoise d'éducation réunie à Broc acclame Illustré Successeur de saint Pierre, dont les enseignements sont reçus avec bonheur par tous les peuples, renouvelle promesses de fidèle attachement à l'Eglise et dévouement à la cause de l'éducation chrétienne de la jeunesse et attend avec reconnaissance bénédiction apostolique.

F. OBERSON, *président*, Bulle.

La réponse suivante est arrivée de la Ville Eternelle.

Oberson, Bulle (Suisse).

Interprétant sentiments Saint Père très gravement malade, je félicite Société fribourgeoise en lui souhaitant de rester toujours dans le dévouement de l'Eglise.

M. Card. RAMPOLLA.

Une lettre d'invitation avait été pareillement envoyée à Sa Grandeur Monseigneur Deruaz, l'évêque aimé et vénéré qui a déjà donné à la Société fribourgeoise d'éducation tant de témoignages de sa haute et précieuse sollicitude.

La lecture du protocole ouvre la série des tractanda. Comme cette série est longue, M. l'inspecteur Oberson propose d'omettre pour aujourd'hui la lecture du protocole, vu que le *Bulletin* a publié l'année dernière un compte rendu très détaillé de l'assemblée de Romont.

Cette proposition est adoptée.

Les comptes bouclent par un petit boni ; ils sont approuvés sans observation.

M. Demierre, professeur à Bulle, ayant donné sa démission de membre du Comité, il est remplacé par M. le rév. curé de Bulle, Dr Alex.

M. Currat, inspecteur de la Veveyse, réclame pour son district, l'honneur de recevoir l'année prochaine la Société fribourgeoise d'éducation. Cette demande est acceptée avec remerciements.

M. Vionnet, instituteur à Lessoc, rapporteur cantonal, est appelé à lire les conclusions de son rapport sur la question mise à l'étude cette année-ci :

Les enfants anormaux : mission de la famille, de la commune et de l'école au point de vue de leur éducation.

M. Oberson, préfet de la Veveyse, ouvre les feux de la discussion :

« Je me dévouerai, dit-il, afin de donner un peu le branle. Je constate d'abord que nos réunions tendent à prendre de plus en plus

un caractère artistique et musical à côté de leur caractère pédagogique. J'adresse mes félicitations chaleureuses à qui de droit.

« Concernant le rapport, je dirai que j'y ai trouvé des réflexions auxquelles je ne m'attendais pas et que j'en ai vainement cherché d'autres que j'aurais désiré trouver. Parmi les 180 instituteurs qui ont collaboré à ce travail, tous ont été unanimes à laisser de côté certains points sur lesquels je reviendrai. On aurait pu, par contre, au sujet de la famille, omettre certaines réflexions relevant plutôt de l'autorité diocésaine.

« Dans le n° 6 des conclusions du rapport, on a émis le vœu que les communes soient obligées de subvenir aux frais d'instruction et d'éducation des anormaux appartenant à des familles pauvres. A ce sujet, il ne faut pas perdre de vue que, pour le moment, nous nous heurtons à un principe inscrit dans le Code civil, concernant la puissance paternelle. Pour réaliser cette conclusion du rapport, il faudrait que le père eût été, par jugement, privé de la puissance paternelle. Par contre, beaucoup de pères de famille ne demanderaient pas mieux que de placer leurs enfants anormaux dans des instituts spéciaux ; mais alors, les communes seraient parfois renitentes.

« Il faudrait inscrire dans la loi un article qui donnât à l'autorité pleins pouvoirs de faire placer les enfants anormaux dans des instituts spéciaux. Je crois savoir à ce sujet qu'un projet est en voie de préparation ; mais pour le moment, il n'a pas encore vu le jour.

« Je ne vois guère comment les communes seraient bien à même de prendre le moyen préventif désiré par le rapport, page 8 : *Retenir au sol natal ceux qui ne vont recueillir que la noire misère et l'immoralité sur une terre étrangère.* La commune n'est pas armée pour empêcher une famille de s'expatrier. On aurait pu dire un mot des anomalies qui sont le résultat de l'école elle-même ; myopie, déviation de la colonne vertébrale, etc.

« J'en arrive à ce qui a fait surtout l'objet de mon étonnement, Il est une cause primordiale de cette surabondance d'anormaux : c'est l'*alcoolisme*. Ce qui m'a étonné c'est que les 180 instituteurs qui se sont occupés de la question n'ont pas trouvé de moyens pour lutter contre l'*alcoolisme par l'école*. Le rapport dit, page 8 : Les communes doivent lutter sans relâche contre l'abus des boissons alcooliques. C'est à l'école plus qu'à la commune à lutter contre ce fléau. Que peut faire la commune, le Conseil communal, dans ce domaine ? A teneur de la loi, il peut fixer à 10 h., à 9 h. même la fermeture des établissements. Mais où est le Conseil communal phénoménal qui irait donner pareil ordre à l'aubergiste ? S'il y réussissait, il serait du reste blackboulé à la prochaine élection. (Rires.)

« Non, c'est surtout à l'école qu'incombe la tâche de lutter sans relâche contre l'*alcoolisme*. Dans une guerre des Romains on voyait d'un côté la fleur du patriciat et de l'autre les enfants du sol. César, le chef de ces derniers, disait à sa troupe : « Soldats frappez au visage ! » Eh bien, je vous dis : Frappez sur l'*alcool* !

« Le rapport dit que le maître peut faire beaucoup contre l'*alcoolisme*, mais *sans avoir l'air d'y toucher*. C'est là au contraire qu'il ne faut pas craindre de frapper ferme et dur. Allez-y de cœur et d'âme par votre enseignement et par votre exemple ! C'est le vœu que j'émets en terminant ! »

M. l'abbé *Villet*, à Châtel-Saint-Denis, rappelle la Lettre des Evêques suisses au sujet de l'alcoolisme. « Il est dit dans cette lettre que tous les maux dont la société actuelle souffre sont en corrélation avec l'alcoolisme. Parmi ces maux est cité l'anomalisme des enfants. Dans un travail statistique d'un pays voisin, il est dit que, sur 80000 idiots, 20000 sont dus directement à l'alcoolisme. Mais en outre, quelle masse d'idiots sont dus indirectement à l'alcoolisme ! Combien d'enfants peuvent devenir plus tard des facteurs d'anomalisme !

« Il faut faire des efforts à l'école pour lutter contre l'alcoolisme, ce fléau devenu si général.

« L'honorable assemblée a été nantie d'une décision prise dans une autre réunion d'éducation pour l'introduction à l'école de l'enseignement antialcoolique. Les conclusions ont été, il est vrai, un peu vagues et générales. On a dit : « Cet enseignement sera, non pas spécifique, mais occasionnel. »

« Dans le calcul, par exemple, qui empêcherait de donner certains problèmes qui pourraient facilement contenir tout un enseignement antialcoolique ? C'est d'ailleurs ce que M. Oberson a proposé dans la réunion de Romont l'année dernière.

Dans les Etats-Unis, 22 millions d'enfants reçoivent l'enseignement antialcoolique. En Belgique, cet enseignement est également connu. Il y a été fondé plus de 250 sections scolaires antialcooliques. Grâce à cet enseignement, plus d'un million et demi de citoyens, foncièrement convaincus qu'ils doivent lutter, sont membres zélés des Sociétés antialcooliques.

« Je termine en rappelant à l'assemblée que tous les maux dont la société actuelle souffre sont en corrélation avec l'alcoolisme.

« L'anomalisme surtout est en rapport direct avec l'alcoolisme. » M. l'abbé *Pugin*, à Chevrilles donne les intéressants détails suivants au sujet de son district :

« Dans la Singine, dit-il, on a résolu pratiquement les conclusions du rapport.

« Je dois dire tout d'abord que j'ai entendu avec plaisir M. le Président constater que la Singine était représentée dans cette assemblée de la Société d'éducation. La presque unanimité des instituteurs est ici présente, ainsi qu'un grand nombre des membres du clergé. Tous ont tenu à montrer l'union qui existe entre la partie française et la partie allemande du canton. (*Bravos.*)

« Revenant au rapport, je répète que dans la Singine on en a résolu pratiquement les conclusions. Il faut se rappeler que dans ce district il y a beaucoup de Sociétés. Par l'union on peut arriver à des résultats merveilleux.

« On a institué dans chaque paroisse les conférences de S.-Vincent de Paul. On a célébré l'année dernière le centenaire de ces *Vincenzius-Vereine*. Ces conférences se réunissent deux fois par année. On discute publiquement sur les maux dont souffrent les pauvres du district et sur les moyens à prendre pour leur venir pratiquement en aide. A Plasselb, on avait constaté précisément ce que vous reconnaissiez aujourd'hui, c'est-à-dire que beaucoup d'enfants étaient atteints d'anomalies attribuables à l'alcoolisme. Alors le *Vincenzius-Verein* a décidé de secourir ces pauvres déshérités. Des souscriptions ont été recueillies; les personnes entrant dans la Société payaient une finance d'entrée de 20 fr. et en plus 5 fr. de cotisation annuelle.

« Peu de temps après, la Providence est venue au secours de la

jeune section. Des Sœurs de Charité d'une province de Pologne lui ont offert les capitaux nécessaires pour construire une maison en faveur des enfants les plus abandonnés, les anormaux. M. le Curé de Tavel, ici présent, a édifié, à Tavel ce bâtiment qui a coûté 200000 fr. Avant-hier on a reçu dans cet orphelinat le 87^{me} enfant. L'autre jour une commune a présenté trois élèves de 27, 18 et 17 ans, tous nains. J'ai tenu à donner ces détails à l'assemblée pour montrer que, par l'entente, l'union, la concorde et la charité chrétienne, on peut arriver à de splendides résultats. »

M. Perrotet, curé de Riaz : « Jusqu'à présent on a traité la question au point de vue de l'anomalie elle-même. Il faudrait s'occuper de la manière d'instruire les enfants anormaux. Grâce au Conseil d'Etat nous possédons à Seedorf un établissement pour anormaux. »

« J'adresse mes félicitations à M. Vionnet pour son excellent rapport, mais cependant je ne trouve pas que sa classification des anormaux soit parfaitement adéquate. Il ne parle pas des anomalies morales. Je crois au contraire qu'elles sont les plus nombreuses et à ce point de vue nous sommes tous plus ou moins des anormaux. (Rires.) Je ne serais pas partisan de placer tous les anormaux d'un même district dans un établissement unique. Il est certains de ces déshérités qui doivent être mis à part. A Seedorf, on ne reçoit pas ceux qui sont atteints de maladie. »

M. Gendre, instituteur, à Fribourg : « J'ai trouvé le rapport assez incomplet. Il y a tout un chapitre qui manque au sujet des enfants moralement anormaux. En conséquence je trouve que la conclusion n° 3 : *Efforçons-nous de prévenir les anomalies en éclairant le peuple sur les causes ombreuses de dégénérescence physique, intellectuelle et morale*, n'aurait, en partie, plus sa raison d'être.

« Les causes de l'anomalie ne sont pas citées complètement. On a omis un point assez important : les *causes congénitales*. Les sommités médicales ont reconnu qu'elles peuvent engendrer l'anomalie. Parmi les causes accidentelles ou acquises, on aurait pu indiquer les fièvres graves, etc.

« Dans la définition et la classification des anormaux, il y a encore des lacunes. Dans les anormaux physiques on ne comprend que ceux qui sont atteints au point de vue physique : sourds muets, aveugles. Ceux là sont sains intellectuellement.

« Les anormaux intellectuels auraient pu être divisés en trois classes. C'est ce que les auteurs allemands ont fait dans leurs ouvrages relatifs à la question qui nous occupe en ce jour ; c'est aussi ce qui a été publié dans le *Bulletin pédagogique*.

« Voici cette classification :

« 1^{re} classe : Idiots proprement dits ou enfants anormaux avec stigmates physiques : (tête trop grande, corps trop petit, etc.)

« 2^{me} classe : Imbéciles, anormaux qui ont une intelligence très rudimentaire et non éducables malgré tous les soins ; pas de stigmates physiques.

« 3^{me} classe : Elle comprend tous les débiles soit :

a) les *arriérés* qui, placés dans établissements spéciaux pourraient, grâce à des méthodes appropriées, être ramenés aux classes ordinaires ;

b) les *faibles d'esprit à un léger degré* : classes spéciales ;

c) les *faibles d'esprit à un haut degré*, souvent avec des stigmates physiques : internats.

« Dans la mission de la commune j'aurais voulu voir figurer certains chiffres de statistique concernant les anormaux en Suisse. A ce sujet, le *Bulletin pédagogique* a donné des renseignements très précis. La moyenne des anormaux en Suisse est de 20,3 %, et pour le canton de Fribourg 10,7 %. Nous sommes donc en dessous de la moyenne générale de la Suisse. Dans un rapport publié par M. Corboud, directeur du Pénitencier, il est dit que sur 101 détenus, au 31 décembre 1900, il y en a le 19 % qui ont été orphelins jeunes ; le 29 % ont été des enfants abandonnés par le père ou la mère. Il y a donc le 48 % des détenus qui auraient dû, dans leur jeune âge, recevoir le soutien et la protection de l'autorité administrative. »

M. *Python*, directeur de l'Instruction publique, prend la parole à son tour au milieu de l'attention respectueuse qui l'accueille toujours dans nos assemblées :

« Comme on l'a fait observer, dit-il, le rapport témoigne d'un travail consciencieux.

« Mais je constate que nous sommes sortis, dans la discussion, du cadre tracé par la question. Nous ne sommes pas ici pour rechercher les causes de l'anomalisme ; notre société n'est pas composée pour traiter ce sujet. Nous sommes ici pour constater un fait : il y a des enfants anormaux, et pour chercher quels sont les moyens à prendre pour pourvoir à leur éducation. Il y a longtemps qu'on s'occupe de cette question des anormaux.

« On a créé, il y a déjà un certain nombre d'années, un établissement pour une catégorie très intéressante d'entre eux : c'est l'institut de Gruyères. Jusqu'à la fondation de cette maison, on ne s'occupait guère des sourds-muets ; ils étaient abandonnés à leur sort, laissés à l'initiative des parents. Voilà donc toute une catégorie d'enfants anormaux à même de recevoir aujourd'hui les bienfaits de l'instruction et de l'éducation. On a procédé à une enquête dans le pays et l'administration a toujours fait en sorte que les enfants sourds-muets soient placés dans cet Institut. Je voudrais sur ce point rectifier quelques idées de M. le préfet Oberson. J'estime que nous pouvons forcer soit les parents, soit les communes à faire instruire leurs enfants anormaux. L'instruction est obligatoire : ce principe est contenu dans la Constitution. Elle est obligatoire même et surtout pour les enfants anormaux. (Applaudissements.)

« L'Administration a toujours insisté pour obtenir que les anormaux reçoivent les soins nécessaires ; et nous y sommes presque toujours arrivés, soit par la persuasion, soit en insistant.

« Du reste, nous avons dans le règlement général des écoles primaires, un article qui donne le droit aux communes d'établir des classes spéciales pour les déshérités de la nature et en particulier pour les sourds-muets.

« Nous sommes allés plus loin. Il est d'autres enfants anormaux : les aveugles, peu nombreux, il est vrai, dans notre canton. Jusqu'à présent, on les envoyait dans une maison du dehors, à Lausanne ou dans la Suisse allemande.

« Depuis une année, un établissement a été fondé dans le canton à leur intention ; il pourra leur rendre des services en les mettant à même de gagner leur vie.

D'autres anormaux ne sont ni aveugles ni sourds-muets. Pour ceux-là, qu'a-t-on fait ? rien. Quelquefois, on ne les a pas admis dans les classes ; tout de suite on les a considérés comme idiots ; d'autres

fois on les a laissés traîner comme un boulet de banc en banc, ou même on les a laissés toujours à la même place. Là, je crois que la société a un devoir à remplir. Il faut diviser les anormaux en deux grandes catégories : ceux qui sont susceptibles de formation et ceux qui n'en sont pas susceptibles. Cette différence est quelquefois difficile à distinguer de prime abord. On reçoit ces enfants dans des maisons spéciales et c'est seulement au bout de quelque temps que le directeur de l'établissement peut dire si les sujets ne sont pas susceptibles de développement.

Dans certains cantons bien organisés, on a pour eux des maisons spéciales où on les garde comme dans un refuge. J'ai visité un de ces établissements. J'y ai vu un enfant de 8 à 9 ans qui souriait mais qui n'avait pas la parole. On lui donnait à manger : c'était là toute sa vie. Il n'y avait pas chez lui d'autre manifestation de l'existence.

Voilà un cas. Il y en a d'autres. Il serait bon d'avoir chez nous un établissement de ce genre, non pas comme maison d'éducation, mais comme refuge, car leurs frères et sœurs sont quelquefois cruels à leur égard. De cette catégorie d'anormaux nous n'avons pas à nous occuper au point de vue scolaire.

A côté de ces enfants-là, nous en avons d'autres qui sont susceptibles d'éducation, et ici nous avons un devoir à remplir soit au point de vue religieux, soit au point de vue social.

Maintenant, qu'entend-on par un anormal ?

Nous avons fait à ce sujet une enquête dans le canton. Le résultat de cette enquête n'était pas juste. D'aucuns y ont compris non seulement tous les arriérés, mais encore tous ceux qui n'apprenaient pas facilement ! Si nous avions tenu compte de cette enquête, nous aurions eu une proportion extraordinaire d'anormaux.

C'est dans l'intérêt des communes que nous devons nous occuper des anormaux, car si le paupérisme augmente d'année en année, c'est parce que l'on n'emploie pas des moyens préventifs, c'est-à-dire l'éducation de l'enfance.

Il n'y a que deux manières d'en sortir : créer des classes spéciales ou avoir des établissements *ad hoc*.

On peut créer une classe spéciale dans un centre, mais pas à la campagne. On a déjà assez de peine d'y obtenir suffisamment de classes pour les normaux, sans en réclamer pour les anormaux. On en a créé une à Fribourg ; je ne pense pas qu'il en existe ailleurs dans le canton.

Je crois que cette classe de Fribourg a déjà rendu des services. Mais on est obligé d'y recevoir, au moins pour commencer, des enfants anormaux à un degré différent et comme ils sont tous confiés à la même institutrice, sa tâche est très difficile. Il faudrait arriver à n'avoir que le même degré dans une même classe, ce qui peut s'obtenir plus facilement dans un établissement spécial où les enfants seront répartis suivant leur degré d'intelligence.

Nous avons une maison de ce genre à Seedorf. Nous devons engager les communes et les parents à y envoyer leurs anormaux. Les institutrices s'y donnent beaucoup de peine ; leurs élèves reçoivent une formation spéciale ; l'enseignement se donne d'une façon tout à fait intuitive. Je crois qu'à Seedorf nous pourrons obtenir d'excellents résultats.

Je voudrais que la conclusion de notre assemblée d'aujourd'hui fût celle-ci : *Efforçons-nous de fournir l'éducation aux enfants physiquement anormaux.* Bien sûr, une bonne partie des faibles

d'esprit resteront anormaux toute leur vie : il y aura toujours quelque chose qui leur manquera. Avec un bras coupé, on aura beau faire de la gymnastique ; il y aura toujours quelque chose qui ne marchera pas. Mais on développera les autres facultés et cet enfant pourra quand même rendre de très bons services. Sans doute, il devra rester sous une certaine surveillance ; néanmoins l'éducation reçue lui permettra de gagner sa vie.

« Pour les enfants moralement anormaux, nous avons deux établissements : Drogrens pour les garçons et Sonnewyl pour les jeunes filles. Quelle catégorie de jeunes gens reçoit-on dans ces établissements ? Nous le savons tous : ce sont les enfants coupables ou vicieux. Quant aux anormaux dont a parlé M. le curé de Riaz, contentons-nous d'employer avec ceux-là les moyens ordinaires car ils rentrent dans les conditions ordinaires.

« Je ne serais pas bien d'avis de placer certains anormaux avec d'autres enfants. Ils sont affligés parfois d'infirmités physiques très désagréables qui produisent une fâcheuse influence sur leur camarades. On pourrait créer à leur intention une classe spéciale où ils seraient séparés, même pour le dortoir, des autres élèves de l'établissement. Le mieux serait d'avoir une maison où l'on ne recevrait que ces enfants-là. Il en résulterait certainement des avantages.

« En résumé, je crois que nous pouvons nous occuper de l'éducation des anormaux en l'imposant en quelque sorte sans attendre une nouvelle législation. En nous occupant de ces enfants nous ferons une œuvre de charité chrétienne, nous remplirons un devoir social. Je félicite la Société d'avoir mis cette question à l'ordre du jour. Je suis persuadé qu'en y mettant tous de la bonne volonté, elle servira à l'éducation de l'enfance en général.

« M. Horner, professeur à l'Université, aurait aimé une autre division des anormaux. Si l'on se place au point de vue purement pratique, il faut distinguer d'abord ceux dont l'esprit n'a pas de quoi s'occuper, comme les aveugles et les sourds-muets. Ces infirmités-là demandent à être traitées dans des établissements spéciaux. Mais nous avons à nous occuper tout particulièrement des anormaux qui sont des sabots pour l'école.

Chaque année, les étudiants de l'Université vont voir les enfants anormaux. Il serait bon que chacun fit cette visite. On verrait alors quelle préparation et quel dévouement demande cet enseignement et l'on pourrait mieux apprécier la question.

M. Horner aurait voulu que, dans le rapport, on ait insisté beaucoup sur les moyens à prendre pour sortir de leur état les anormaux dont on peut tirer quelque chose. Dans toutes les écoles, il se trouve deux ou trois enfants dont le maître assure ne pouvoir rien faire. Ces malheureux réclament des soins tout particuliers ; il faut employer avec eux des procédés spéciaux qu'on ne trouve pas dans les traités ordinaires de pédagogie. Il faut de l'*intuition à outrance*. Par exemple, pour l'appréciation des saveurs, on peut faire goûter successivement du vinaigre et de l'eau sucrée. Tous les sens sont ainsi formés par l'intuition.

L'orateur serait heureux de voir publier des extraits des rapports individuels concernant les moyens réellement pratiques à employer dans l'éducation des anormaux.

A la campagne, il ne faut pas penser envoyer tous les arriérés dans les classes spéciales. Un maître dévoué qui connaît très bien la méthode aurait peut-être le courage d'entreprendre la tâche

ardue de les pousser aussi loin qu'il le pourrait. Ce serait déjà un beau résultat. Les moyens d'y arriver, voilà ce qu'aurait dû contenir le rapport. De cette manière, on aura rendu service au corps enseignant au point de vue pratique.

Il serait bon également que les aspirants instituteurs reçussent des instructions spéciales relatives à l'éducation des anormaux.

M. *Quartenoud*, inspecteur, aurait désiré que le rapporteur ait tenu compte des détails spéciaux émanant de Fribourg même. Il y avait là diverses données statistiques que l'on n'aurait pu trouver dans d'autres communes du canton. Il propose d'adresser les rapports de district à la rédaction du *Bulletin pédagogique* qui en reproduirait ce qu'elle jugerait utile. L'école spéciale de Fribourg compte des enfants retardés plutôt que des élèves grossièrement anormaux dont il est parlé dans le rapport. M. l'Inspecteur a constaté, lors d'un examen fait dernièrement dans une classe de l'Auge, que l'élève qui répondait le mieux était sorti de l'école des anormaux.

Dans les centres où il y aurait une douzaine d'enfants retardés on pourrait créer une classe spéciale où ces derniers seraient reçus. Les autres anormaux seraient placés dans des établissements spéciaux.

M. *Currat*, inspecteur scolaire, voudrait aussi qu'on prît à l'Ecole normale les moyens nécessaires pour la formation des jeunes maîtres en vue de l'éducation des anormaux. Cependant, comme tout instituteur se trouve en présence de nombreux élèves, répartis le plus souvent en trois degrés, il n'aura pas le temps de s'occuper fructueusement des intelligences trop obtuses — ce qui est long — sans négliger les autres élèves. L'idéal à poursuivre, c'est la création de nombreuses classes d'anormaux. La question est grave et pleine de difficultés, mais elle finira par s'imposer absolument. L'essentiel à faire maintenant, c'est de démontrer aux familles et aux communes l'obligation qu'elles ont de pourvoir à l'éducation des enfants anormaux. On arriverait ainsi peu à peu au but et nos classes se trouveraient déchargées de ces sabots qui enrayent leur bonne marche.

M. *Monnerat*, instituteur à Grattavache, demande pourquoi on n'a pas mis à exécution l'arrêté élaboré en 1898, prévoyant une visite scolaire annuelle faite par un médecin délégué. L'homme de l'art serait mieux qualifié que l'instituteur pour indiquer les élèves anormaux et leur maladie particulière. Alors les résultats d'une enquête à ce sujet seraient plus véridiques. Peut-on arriver à obliger les parents à placer leurs enfants anormaux dans des établissements *ad hoc*, après qu'ils auraient été reconnus anormaux par le docteur compétent?

M. *Perrotet*, curé de Riaz, répond que c'est là un point de vue juridique et qu'il est persuadé qu'on ne pourra pas obliger un père de famille jouissant de l'autorité paternelle à se dessaisir de son enfant pour le placer dans un autre établissement d'éducation.

M. le préfet *Oberson* reprend la parole. Il prend note de la déclaration de M. le Directeur de l'Instruction publique estimant qu'on peut obliger les parents ou les communes à faire traiter les enfants affligés de cécité, de surdité ou de mutisme. Mais il est une autre classe nombreuse d'anormaux : c'est celle qui nous est fournie par des parents tout deux alcooliques, par ces familles de *potatores* où se recrutent de véritables pierres d'achoppement pour nos écoles.

Pourrait-on priver ces indignes parents de la puissance paternelle, et envoyer leurs enfants dans un institut ? Il faudrait alors une législation et des jugements spéciaux.

M. Oberon ne pense pas que nos instituteurs puissent se charger gratuitement d'un enseignement à part pour les anormaux ; ce serait trop de surcharge.

Le meilleur moyen de combattre l'anomalisme est l'emploi des moyens préventifs et surtout la guerre à l'alcool. Des mesures sévères s'imposent. M le Préfet de la Veveyse connaît par exemple une paroisse où l'on donne annuellement cinquante mille francs aux trois auberges. On n'a pas osé y recommander l'assistance à une récente manifestation religieuse : quand les buveurs y sont en branle, il paraît qu'ils en ont pour huit jours.

Que peuvent bien devenir les enfants avec ce genre de vie ?

M. le conseiller d'Etat *Python* : « Le défaut de nos assemblées est de traiter la question d'une manière trop large. Les causes de l'anomalisme ne sont pas à discuter. Tout ce que j'ai entendu est intéressant mais incomplet. La puissance paternelle n'est pas en cause et on ne peut pas non plus l'opposer à la loi scolaire. J'estime que le père doit l'éducation à son enfant, cela en rapport avec les conditions dans lesquelles il se trouve. S'il s'y oppose, on peut demander qu'il soit privé de l'autorité paternelle. En désirant l'éducation des anormaux nous ne voulons point porter atteinte à cette autorité, mais plutôt l'aider et l'affermir. Les communes devraient faire nommer des tuteurs non seulement pour les enfants qui ont de la fortune, mais, même et surtout, pour les pauvres. Il faut s'occuper aussi de l'intelligence, de l'âme des enfants.

« Dans toutes ces questions, nous devons agir par la persuasion. Chez nous, nous avons l'esprit un peu lent, mais cette lenteur a son utilité et nous arriverons à des résultats.

« Si je prends la parole, c'est aussi pour donner des explications au sujet de l'inspection sanitaire des écoles. Elle a, jusqu'à présent, pour un motif pécunier, rencontré peu de faveur auprès des membres de la Faculté ; d'autres personnes ont voulu y voir des inconvénients. Nous avons attendu espérant pouvoir y attribuer une partie de la subvention fédérale. Il est vrai que si nous voulons arriver à fixer le nombre des anormaux, ceux-ci doivent être constatés par un médecin.

M. *Berset*, professeur à Hauterive : « On a dit avec beaucoup de justesse que les arriérés dans une classe sont une bénédiction pour le maître... jusqu'à un certain point, sans doute. L'instituteur doit s'ingénier à trouver les moyens les plus expédients dans l'éducation des retardés.

« A l'Ecole normale, on n'a pas attendu la réunion de Broc pour insister sur les procédés intuitifs. L'Ecole normale préconise l'*intuition à outrance* ; elle n'a pas oublié non plus les élèves retardés et les déshérités. Nous avons introduit l'étude du système fröbelien, non prévu dans le programme officiel. Je crois que beaucoup de retardés tireraient grand profit des leçons fröbéliennes qui normalement s'adressent aux enfants de 4 à 7 ans.

« A Hauterive nous pouvons faire beaucoup dans ce domaine au point de vue théorique. Nous pouvons moins au point de vue pratique. Notre école d'application compte-t-elle des arriérés ou n'en a-t-elle pas ? C'est une question. Il faudrait pouvoir donner un cours d'application à côté des cours ordinaires.

■ M. *Gen tre*, instituteur à Fribourg, croit à la nécessité d'un cours théorique spécial donné aux instituteurs, malgré l'excellente préparation qu'ils sont à même de recevoir à Hauteville. L'enseignement chez les anormaux doit être basé sur l'individualisation.

Le temps presse : la discussion doit être malheureusement écourtée.

M. l'inspecteur *Quarlenoud* propose d'ajouter à la première conclusion du rapport la formation de classes d'anormaux (arriérés) là où il s'en trouve de dix à douze.

M. *Python* propose de l'ajouter à la 4^{me} conclusion avec la rédaction suivante : « Il est désirable que dans les centres où il se trouve dix à douze enfants retardés, il soit créé pour eux une école spéciale. »

L'adjonction est adoptée.

La proposition de M. *Currat* sur les démarches à faire auprès des parents et des communes pour le placement des anormaux sera ajoutée à la première conclusion.

Il est également pris note de la demande de M. *Monnerat* au sujet de la mise à exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la visite sanitaire des écoles.

Même décision pour la proposition de M. *Horner* qui demande que l'Ecole normale s'occupe spécialement de la question des anormaux, et que le rapport soit complété en ce qui concerne les moyens pratiques à employer dans l'éducation des arriérés intellectuels.

On adopte enfin une dernière proposition de M. l'inspecteur *Oberson*, désirant que, lors de l'examen officiel, l'instituteur signale les anormaux qui doivent être placés dans un institut afin que l'inspecteur scolaire puisse immédiatement discuter avec les autorités sur les mesures à prendre.

La question de la création d'un *Fonds de secours* a été résolue affirmativement en principe. Quant à la mise à exécution de cette décision, elle est confiée au Comité de la Société.

La séance est levée à deux heures.

(*A suivre.*) R. CHASSOT. et Ch. MAGNE.

Encore la soustraction par compensation avec les débutants

Notre premier article concernant la compensation dans la soustraction a trouvé parmi les lecteurs du *Bulletin* un ardent contradicteur. Son entrée en scène bruyante et d'une allure décidée nous avait donné le sentiment qu'il allait porter à la méthode d'emprunt des coups terribles, capables d'en faire disparaître les derniers vestiges. Déjà, en présence de cette belle et fière assurance, nous nous sentions ébranlé et enclin à amener pavillon. Mais, hélas ! en prenant connaissance de ses chétifs arguments, il a fallu déchanter. Loin, en effet, de